

Programme

Droit électoral et Droit des collectivités territoriales



**Vendredi 6 novembre 2020
de 9h00 à 17h00**

Université Grenoble Alpes -
Amphithéâtre H - Centre de Langues vivantes (réservé)
Visioconférence sur inscription

Actualité et enjeux : Ce colloque se tiendra le 6 novembre 2020 suivant deux actualités fondamentales qui en montrent tous les enjeux : les élections municipales de mars et juin 2020 et les élections sénatoriales de septembre 2020, précédant les élections départementales et régionales de mars 2021. La question se pose en effet de savoir quelles ont été et seront les incidences de ces élections sur le système juridique et le système politique, notamment dans le contexte de la Covid-19.

Problématique du colloque : les potentialités de la réflexion disciplinaire en droit électoral. Le droit électoral est une composante essentielle du droit des collectivités territoriales, même s'il est à la fois beaucoup plus large (en tant notamment qu'il intéresse également le droit constitutionnel au niveau national) et plus étroit (en tant que le droit des collectivités territoriales vise l'ensemble des règles institutionnelles et matérielles qui intéressent les collectivités locales). L'enjeu de ce colloque est de réfléchir sur les interactions disciplinaires existant entre ces deux champs et c'est la raison pour laquelle il est co-porté par l'association française de droit des collectivités locales (AFDCL). Que permet de savoir sur les collectivités territoriales le droit électoral ? À l'inverse, que nous dit du droit électoral le champ spécifique des collectivités territoriales ? La réflexion disciplinaire est loin de n'être qu'une problématique théorique. Elle permet de découvrir des problématiques nouvelles, d'interroger des principes directeurs méconnus ou oubliés, autant que de dégager de nouvelles propositions. Cette approche conduit, en outre, à explorer un certain nombre de zones d'ombres ou à arpenter des terrains encore inexplorés, sur le plan juridique et factuel, parce que chaque discipline considère que cela relève du champ de l'autre.

Précédentes recherches sur le même thème au CRJ : Cette rencontre sera la troisième du type menée au CRJ. La première (dir : R. Rambaud) organisée avec l'Association française de droit administratif avait pour objet les rapports entre le droit électoral et le droit administratif et s'est tenue en janvier 2017, et a donné lieu à une publication dans la Revue du droit public (RDP) en 2017 (n° 6) sous la forme d'un dossier intitulé « Droit administratif et élections ». La deuxième (dir : D. Dechenaud, R. Rambaud, C. Ribeyre) avait pour objet le « droit pénal électoral », s'est tenue en mars 2019, et a été publiée aux Editions Varenne. Cette troisième journée s'inscrit donc dans cette continuité scientifique.

Partenaires :

Ce colloque est organisé avec le soutien de l'Association française de droit des collectivités locales (AFDCL) et de l'Association Dauphinoise du Droit public (ADDP)

Renseignements et Inscription obligatoire:

Visioconférence sur inscription

crj@univ-grenoble-alpes.fr

04.76.82.58.16

<http://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

Port du masque obligatoire



9h00

Ouverture : Didier Rambaud, sénateur de l'Isère /
Introduction : Sébastien Ferrari et Romain Rambaud

1ère demi-journée

Droit électoral et droits des collectivités territoriales : jeux d'influence
Laetitia Janicot, Professeur Université Cergy

9h15

La consultation du 4 octobre 2020 sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie : deuxième acte d'un processus clivant
Intervenante : Géraldine Giraudeau, Professeur Université Nouvelle-Calédonie (en visio-conférence)

9h35

Débat

9h55

La réforme des listes électorales : un risque de politisation de la détermination du corps électoral ?
Intervenant : Sébastien Ferrari, Agrégé des Facultés de droit, Maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État (en visio-conférence)

10h15

Le contentieux électoral des municipales de 2020 : quels problèmes pour les collectivités territoriales dans le contexte de la Covid-19 ?
Intervenant : Philippe Azouaou, Maître de conférence Cergy

10h35

Débat et pause

10h55

Les élections communautaires : l'échec de la transformation des intercommunalités ?
Intervenant : Dodji Akpatcha, Doctorant Université Grenoble Alpes CRJ

11h15

Les élections métropolitaines de Lyon : quel bilan de cette « expérimentation » ?
Intervenant : Jean-Pierre Grandemange, Maître de conférences Université Grenoble, CRJ

11h35

Débat et questions

12h00

Pause déjeuner

2ème demi-journée

Droit des collectivités territoriales et droit électoral : zones d'ombre
Nicolas Kada, Professeur Université Grenoble Alpes

13h40

Les «choses cachées» du droit électoral des élections municipales
Intervenant : Romain Rambaud, Professeur Université Grenoble, CRJ

14h00

Les élections locales de demain : les élections départementales et régionales de mars 2021
Intervenant : Antonin Gelbat, LRU Université Grenoble Alpes, CRJ

14h20

Débat

14h40

Le droit électoral du 1er degré des élections sénatoriales : de mystérieux délégués
Intervenant : Pierre Esplugas-Labatut, Professeur Université Toulouse

15h00

Le droit électoral du 2nd degré des élections sénatoriales : rencontre avec illustre inconnue
Intervenant : Didier Girard, chercheur-consultant

15h20

Débat

15h40

Le droit électoral et la démocratie directe : l'effectivité du référendum local
Intervenante : Aurore Granero, Maître de conférences Université de Bourgogne

16h00

Le droit électoral et le droit de la démocratie participative : de nouvelles frontières ?
Intervenante : Camille Morio, Maîtresse de conférences IEP de Saint-Germain-en-Laye

16h20

Débat

16h40

Conclusion / Perspectives
Romain Rambaud, Professeur Université Grenoble, CRJ